

Le numérique : un amplificateur des inégalités scolaires et un vecteur de souffrance au travail

Le numérique et ses outils sont de plus en plus présents dans notre vie quotidienne et professionnelle. Les effets de cette révolution sur nos pratiques professionnelles et notre vie privées sont considérables. Les relations qu'entretiennent les familles et les élèves avec l'école se trouvent aussi très impactées.

Le numérique à l'École constitue un énorme marché pour les vendeurs d'informatique : l'école française, c'est 12 millions d'élèves. Chargées d'équiper les écoles et les établissements scolaires, les collectivités territoriales dépensent des sommes très importantes dans ce domaine (ordinateur, ENT, logiciels...). En signant des partenariats avec Microsoft en 2015 et 2020, l'État a contribué à renforcer la dépendance de l'école aux géants de l'informatique. L'école ne doit pas être un vivier de potentiels consommateurs pour les entreprises du numérique éducatif.

Alors qu'il existe de nombreux logiciels libres et gratuits, ceux-ci ne sont pas utilisés majoritairement dans l'Éducation Nationale. Elle a même laissé la place à certaines sociétés qui proposent des logiciels permettant de concevoir les emplois du temps, de gérer les absences, de saisir les notes... Est-il normal que l'Éducation Nationale n'ait pas créé via ses services, des logiciels libres et gratuits pour les enseignants, les personnels administratifs et de vie scolaire ?

La crise de la Covid avec notamment la période de confinement de 2020 et la fermeture des établissements scolaires a mis en lumière l'inégal accès des élèves et des familles au numérique. Toutes les familles ne disposent pas, ou en nombre suffisant, de tablettes ou d'ordinateurs. L'usage fait à la maison de cette ressource varie aussi fortement entre les familles. La crise sanitaire a par ailleurs souligné la persistance d'une fracture territoriale dans le numérique. De nombreuses « zones blanches » existent, notamment dans les espaces ruraux. De nombreux élèves ne peuvent pas accéder à Internet ou y accèdent difficilement. Par ailleurs, avec la décentralisation, le numérique est une compétence des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, département, région). Or les collectivités ne disposent pas des mêmes moyens financiers. De plus, les politiques qu'elles mènent dans ce domaine ne sont pas les mêmes non plus.

Le développement du numérique a d'importantes répercussions sur les conditions de travail. Il génère de nouvelles tâches et augmente la charge de travail. Il offre à l'administration et aux parents d'élèves la possibilité d'accroître leur pression vis-à-vis des enseignants, notamment par l'envoi de mails en dehors des horaires d'ouvertures des établissements, d'exiger la saisie des notes.... Il constitue enfin un puissant outil de contrôle pour l'administration. Le droit à la déconnexion doit être renforcé et appliqué !

L'utilisation du numérique induit, pour les enseignants, les coûts financiers très importants (achat de cartouche, de papiers, de matériel...) qui ne sont évidemment pas couverts par la prime informatique dont le montant doit être réévalué et attribué à l'ensemble des personnels.

Le SNES-FSU doit sensibiliser davantage ses adhérents et la profession à la question du numérique et à ses enjeux, notamment sur deux points essentiels : l'utilisation de logiciels libres et la protection des données personnelles.